

Conseil Communal de Lausanne
Rapport de la commission 43 chargée de l'examen du
postulat de Monsieur Valentin Christe
« **Pacification des nuits lausannoises : quid ?** »

Rapportrice : Mme Graziella Schaller, Vert'libéraux

Membres présents

Mme Derya Celik	Socialiste
Mme Muriel Cuendet Schmidt remplace Mme Sarah Neumann	Socialiste
M. Louis Dana	Socialiste
M. Yvan Salzmann	Socialiste
M. Xavier de Haller	Libéral-Radical
Mme Anna Crole-Rees	Libéral-Radical
Mme Constance Von Braun	Les Verts
Mme Maurane Vouga	Les Verts
Mme Olivia Fahmy	Les Verts
M. Valentin Christe	UDC

Membres excusés

M. Guy Gaudard	Libéral-Radical
Mme Sevgi Koyuncu	Ensemble à Gauche

Représentant de la Municipalité

M. Pierre-Antoine Hildbrand Directeur de la sécurité et de l'économie

**Représentant de
l'administration communale**

Col Olivier Botteron Commandant du Corps de police
Mme Dominique Binzoni Assistante de l'Adjoint du Commandant, pour les notes

Hôtel de Ville, Salle du Conseil
Jeudi 16 juin 2022, 17h-17h45

1. Présentation par le postulant et rappel des conclusions

Après les présentations d'usage, le postulant **Monsieur Christe** rappelle le contexte du dépôt du postulat qui était celui d'une série d'agressions violentes au Flon, avec les témoignages de noctambules, ainsi que plusieurs articles du Blick, ainsi qu'une enquête de terrain qui relevait qu'une majorité des personnes interrogées, en l'occurrence surtout des femmes, ne s'y sentaient pas en sécurité la nuit, et les week-ends en particulier. Il relève que l'attractivité des nuits lausannoises, notamment en période estivale, génère des problèmes de bord. Il précise qu'il demande à la Municipalité qu'elle donne des informations sur l'étendue de sa collaboration avec Mobimo, et avec les autres partenaires. Il rappelle que le poste de police du Flon est fermé la nuit et ouvre à 9h le samedi et à 10h le dimanche. Il souhaiterait sa réouverture comme endroit sécurisé aux abords duquel les gens pourraient se réfugier, voire attendre la survenue d'un taxi. Il ne souhaite pas nécessairement que les moyens policiers soient augmentés, mais qu'ils soient engagés de manière ciblée aux heures et périodes critiques, soit celles qui sont propices à la survenance du harcèlement de rue ou d'agressions, afin d'avoir une présence dissuasive pour les personnes malintentionnées, et rassurante pour les noctambules.

Pour rappel, le présent postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité de :

1. mener une évaluation de l'ensemble de la politique en matière de sécurité des personnes durant les nuits du week-end au centre-ville, présenter de manière claire les résultats et proposer toute mesure corrective pertinente;

Conseil Communal de Lausanne
Rapport de la commission 43 chargée de l'examen du
postulat de Monsieur Valentin Christe
« Pacification des nuits lausannoises : quid ? »

2. prendre langue avec les acteurs concernés afin de s'assurer qu'une telle évaluation ait également lieu s'agissant du domaine privé au Flon et au besoin que des mesures d'amélioration soient mises en oeuvre;
3. ouvrir le poste de police du Flon durant les nuits du week-end (du jeudi soir au samedi soir);
4. garantir une dotation suffisante des effectifs de police les nuits du week-end afin de pouvoir assurer une présence dissuasive et rassurante dans l'espace public.

2. Discussion générale

De l'avis de plusieurs commissaires, les thèmes de ce postulat méritent d'être abordés, et cette problématique sensible doit être considérée comme essentielle et impérative. Les avis s'expriment pour dire que des progrès pourraient être faits pour la sécurité de toutes et tous.

Des réserves sont émises concernant la demande d'augmenter la présence policière. La dotation générale en personnel semble suffisante, et il semblerait plus utile d'opérer une réorganisation plutôt que d'engager du personnel. Le souhait est émis d'orienter vers la prévention et la médiation au lieu de la répression.

Avoir des policier·ère·s dans un poste de police équivaut à avoir moins de policier·ère·s dans la rue. Concernant toutefois le poste de police du Flon, il est estimé qu'il y aurait une plus-value à avoir des policier·ère·s fixes dans ce lieu, et qu'il faudrait mettre en adéquation les horaires d'ouverture au vu des problématiques rencontrées les nuits et week-ends.

Un commissaire estime que de nombreuses communications sont déjà faites par la police au sujet de la sécurité et que les chiffres de la criminalité ont été publiés récemment.

3. M. Hildbrand répond à diverses questions :

- Au sujet des statistiques sur la sécurité : les règles limitent la communication à des statistiques générales données par tous les cantons le même jour pour éviter de faire des comparaisons qui ne sont pas réalistes. Par ailleurs, une grande partie des infractions ne sont pas forcément rapportées à la police et ne figurent donc pas dans ces statistiques.
- Il rappelle que les acteurs de la sécurité au Flon sont en premier lieu la police et les tenancier·ère·s des établissements (bars et boîtes de nuit) ; ces derniers ont des responsabilités particulières, puisqu'il s'agit d'un territoire privé sur lequel sont appliquées les règles publiques. L'Observatoire de la sécurité, les correspondant·e·s de nuit (qui ne sont pas cités dans le postulat), et les entreprises privées, analysent, une fois par semaine, le week-end précédent et le week-end suivant en fonction de différents paramètres comme la météo, les événements particuliers, la paie, etc. Ils font un travail de relais entre le Corps de police et les tenancier·ère·s de boîtes de nuit.
- Il informe que Mobimo a changé de prestataire de sécurité.
- Concernant l'ouverture du poste de police du Flon : bien qu'il avait été évoqué d'ouvrir plus largement les postes de police afin de marquer l'espace public et d'assurer un refuge, il est apparu que la réalité d'un poste de police ne correspond pas à cette réalité. En effet, ces postes sont des locaux destinés au contact avec la population, contacts qui se font plus via des moyens électroniques ainsi que de manière physique. Ainsi, le poste de police du Flon est le lieu où les citoyens vont, sur rendez-vous, porter plainte et il n'est donc pas adapté pour offrir un espace sécurisé durant les nuits. De plus, à l'exception de l'Hôtel de police, aucun véhicule de service n'est disponible dans les postes de quartier. Il rappelle que les postes de police de quartier ont été ouverts dans le but de couvrir tous les quartiers, et qu'ils ont été créés à une époque où il n'y avait pas de téléphone portable. A l'heure actuelle ces postes ont été fermés car ils ne répondaient plus à ce besoin. Il explique que la ligne défendue pour le Corps de police est plutôt de miser sur les postes de police mobiles pour se déplacer et aller au contact de la population, tant des personnes âgées que celles à mobilité réduite.
- Il relève également que la fermeture de différents postes de police de quartier n'a pas créé de difficultés particulières.
- Il estime qu'un poste de police ouvert mais sans policier·ère·s disponibles à l'intérieur, ne renforce nullement un sentiment de sécurité. Il vaut mieux avoir des policier·ère·s sur le terrain, qui répondent au 117 et qui interviennent au lieu d'avoir un local éclairé où l'on peut aller se réfugier. De plus, Il pense que le pire qui puisse arriver serait qu'une victime vienne se réfugier

Conseil Communal de Lausanne
Rapport de la commission 43 chargée de l'examen du
postulat de Monsieur Valentin Christe
« **Pacification des nuits lausannoises : quid ?** »

dans un tel endroit sécurisé et que le poursuivant y entre aussi afin de la malmener, ce qui serait catastrophique pour ladite victime et cela même si des caméras filment la scène, qui ne seront d'aucune aide pour elle. Dès lors, il rejoint les réserves sur l'ouverture du poste de police du Flon les nuits des week-ends car cela occuperait des policier·ère·s qui ne seraient ainsi pas sur le terrain.

- Il précise que l'effort principal des effectifs policiers se fait les vendredis soir et les samedis soir au Flon, les patrouilles en uniforme y sont renforcées et des opérations y sont menées également en civil. Il n'estime pas forcément adéquat d'avoir dans ce lieu une importante visibilité de la police en uniforme avec des véhicules de service.
- Monsieur Hildbrand considère qu'il conviendrait de se pencher sur une autre façon de « construire la nuit ». Il cite à ce sujet l'exemple de Fribourg où il n'y a plus d'horaire pour les discothèques ce qui permet aux noctambules de rester jusqu'à ce que le jour se lève. En effet, il a été constaté qu'à Lausanne vers 9h, il ne subsistait plus d'insécurité contrairement à la nuit dans certains secteurs.
- Au sujet de la dotation des effectifs de police, la Municipalité respecte les choix qui sont faits au moment du budget par le Conseil communal. De plus, une des difficultés actuelles est le recrutement des policier·ère·s.
- A la question concernant le recours au système d'alerte mis en place pour les femmes qui se sentent insécurisées dans l'espace public et pour dénoncer le harcèlement de rue, il rappelle qu'il ne s'agit pas d'une mesure d'urgence. La propension à dénoncer le harcèlement fluctue en fonction des campagnes de prévention ou des événements. Il cite la campagne sur les dispositifs de lutte contre les intoxications en soirée « drink watch » (plus communément appelés capote à verre). Cette prestation fonctionne bien, un suivi est fait à la demande et des analyses sont menées régulièrement.

M. Christe relève que, expériences faites de la vie nocturne dans des grandes villes européennes, il a constaté qu'une présence policière importante contribuait à la pacification des nuits. Des véhicules ne sont pas indispensables. Il est convaincu que la présence d'un poste de police ouvert est de nature à rassurer les gens.

Il précise qu'il ne souhaite pas « une dissertation sur les statistiques fédérales en matière de criminalité » mais qu'il aimerait avoir un bilan de la situation sécuritaire et du dispositif mis en place. Il ne demande pas que les moyens en termes d'effectifs de la police soient renforcés, mais il souhaite savoir comment les moyens sont engagés et s'il serait possible de les engager davantage aux heures problématiques.

4. Conclusions et votes

Le postulat est accueilli avec une sympathie certaine. Toutefois, certains commissaires n'adhèrent pas à toutes les conclusions, ni à la manière dont elles sont formulées. La demande d'étude sur la situation rallie la plupart des voix, même si la crainte est exprimée que cela ne retarde la mise en place de solutions. Une proposition est faite de limiter le postulat à cette demande d'étude et d'analyse. La demande d'ouverture nocturne du poste du Flon ne fait pas l'unanimité : pour certains, elle serait une mesure immédiate et concrète à prendre, pour d'autres, elle ne répondrait pas à l'amélioration de la situation sécuritaire. Une augmentation des effectifs des correspondant·e·s de nuit plutôt qu'une augmentation des effectifs de la police semblerait une mesure plus efficace.

Le postulant Monsieur Christe maintient l'entier des conclusions de son postulat.

Pour le renvoi à la Municipalité :	8
Refus :	3R
Abstention :	-

Lausanne, le 17 août 2022

Graziella Schaller,